



Sainte-Anne Martinique, le 02 mars 2019

CD2S : Centre Caribéen du Développement Durable et Solidaire

Monsieur le Préfet de la Martinique

Objet : mesures d'urgence pour alerte pollution concernant le barrage installé dans le canal connectant l'Étang des Salines à la mangrove de l'anse Meunier sur le territoire de Sainte-Anne

Monsieur le Préfet

Depuis le mois de mars 2014, le CD2S est informé via l'autorité municipale du fait que les services de la DEAL ont été alerté concernant des travaux désastreux de destruction du couvert végétal des berges du canal ou cours d'eaux reliant l'étang des Salines à l'anse Meunier sur le territoire de la commune de Sainte-Anne ; avec déracinements systématiques de palétuviers et autres arbres et arbustes. Le CD2S a observé qu'une opération douteuse d'installation d'un pont traversant le canal précité avait été réalisé à l'initiative de responsables de la SA Usine du Marin, pour permettre passages de bovins de part et autre des berges. Ce dit « pont » constitué par des poteaux électriques en béton armé et de planches de bois fut de suite suspecté d'avoir été réalisé sans autorisation ; et qu'au regard des travaux de déboisements des berges du canal générant fatalement une érosion accélérée, et donc des flux importants de sédiments, qu'immanquablement ce dit « pont » se transformerait en barrage, interdisant liaison et circulation des eaux de l'étang des Salines vers la mangrove de l'anse Meunier. Opération ou installation, ouvrage présumé avoir été réalisé sans autorisation sous couvert de curage ; travaux illégaux en violation du code de l'environnement : délit au titre de l'article L173-1 prévu par le code visé.

Cela n'a point manqué de se réaliser, et aujourd'hui la mangrove de l'anse Meunier se meurt, vu la destruction de l'équilibre hydrologique qui y régnait tant que fonctionnait ce canal. L'embouchure du canal se jetant sur la plage de l'anse Meunier se retrouve logiquement ensablée, et les marais salants ne sont plus alimentés des flux et reflux des marées.

Ce barrage établi dans le canal précité, impacte bien entendu l'ensemble de l'écosystème et équilibre hydrologique de l'Étang des Salines, qui se trouve donc globalement affecté.

Monsieur le Préfet, nous attendons de vous que vous ayez le courage de prendre les mesures qui s'imposent pour intervenir auprès des responsables de ce désastre écologique. Si vous n'êtes pas responsable en tant que tel des différentes causes de pollution sur ce site des Salines, vous êtes responsable des mesures qui sont prises pour limiter voire empêcher ces pollutions avec tous les outils dont vous disposez.

Nous vous faisons parvenir en pièces jointes des éléments photographiques vous permettant d'apprécier la situation. Espérant que nous serons entendus, recevez, Mr le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées d'écologistes martiniquais.

Le Président du CD2S

Marcel BOURGADE





Mars 2014











